



Paris, le 26 août 2010

**Monsieur Bernard Kouchner**  
**Ministre des Affaires Étrangères**  
**et Européennes**  
**37, quai d'Orsay**  
**75007 Paris**

**Monsieur le Ministre Bernard Kouchner,**

Nous venons d'apprendre qu'un tribunal militaire israélien a récemment rendu un jugement scandaleux contre le militant palestinien, Abdallah Abu Rahmah, coordinateur du Comité populaire contre le mur et l'occupation illégale des terres de Bil'in.

Abu Rahmah a été reconnu coupable d'incitation et d'organisation de marches illégales. La condamnation est tombée après huit longs mois de détention et un procès à caractère purement politique.

Pas une seule preuve matérielle - et pour cause - n'a été présentée contre Abu Rahma pendant tout le procès. Persécuté pour son rôle clé dans l'organisation de la campagne populaire et pacifiste contre le mur et les colonies sur les terres de Bil'in, Abdallah a été condamné uniquement sur la base de témoignages extorqués scandaleusement à des mineurs qui ont été arrêtés dans leur lit au milieu de la nuit et brutalisés.

Le village de Bil'in en Cisjordanie, tout comme Abu Rahmah, est devenu un symbole de la résistance palestinienne non violente à l'occupation, qui est un mouvement grandissant dans les Territoires Palestiniens Occupés. Israël, dont l'image souffre de l'extension de ces protestations pacifiques, tente de réprimer ce mouvement par des arrestations, des assassinats et une terreur que les représentants de la France à Jérusalem, en particulier, ont pu constater sur place.

La sentence tombera dans quelques semaines et très probablement, si rien n'est fait, elle sera très lourde.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'adresser une lettre de protestation officielle au sujet de la condamnation d'Abu Rahmah à votre homologue israélien, d'exiger sa libération sans tarder et donc d'empêcher qu'il ne soit condamné à une longue et injuste période d'emprisonnement. Ce n'est pas une affaire de justice, c'est une affaire politique et de droits de l'homme.

Il serait aussi très dangereux de laisser signifier aux Palestiniens, par une répression féroce et injustifiée de la résistance populaire non-violente à la colonisation israélienne, que l'option de la violence serait leur seul choix possible.

En 2009 Desmond Tutu et Jimmy Carter ont rencontré Abdallah Abu Rahmah et d'autres animateurs du comité populaire de Bil'in et ont apporté leur soutien total à leur lutte.

Vous avez, Monsieur le Ministre, exprimé en 2009 votre soutien à la lutte non-violente de Bil'in. Le moment est venu que ce soutien s'exprime concrètement pour obtenir la libération de Abdallah Abu Rahmah !

Abu Rahmah et ses camarades villageois, qui s'étaient d'ailleurs vu remettre la Médaille Carl von Ossietzky, le 7 décembre 2008 à Berlin, par la Ligue Internationale des Droits de l'Homme pour leur action courageuse en faveur des droits de l'homme, se voient ainsi refuser le droit fondamental de protester contre le vol illégal de leurs terres, illégalité reconnue avec force dans l'avis rendu par la Cour Internationale de Justice de La Haye le 9 juillet 2004 qui stipulait :

"Israël est dans l'obligation de mettre un terme aux violations du droit international dont il est l'auteur; il est tenu de cesser immédiatement les travaux d'édification du mur qu'il est en train de construire dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est, de démanteler immédiatement l'ouvrage situé dans ce territoire et d'abroger immédiatement ou de priver immédiatement d'effet l'ensemble des actes législatifs et réglementaires qui s'y rapportent, conformément au paragraphe 151 du présent avis».

Nous vous prions de croire, **Monsieur le Ministre**, à l'assurance de nos salutations distinguées.

**Jean-Claude Lefort**  
**Président de l'AFPS**  
**Député honoraire**

